



Le Syndicat des Professeurs de la Ville de Paris



Paris le 17 février 2023

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Hôtel de Ville
75196 – Paris RP

N/Ref : 21/23 MG/PR

Objet : Fermetures de classe dans l'académie de Paris, lettre à Pap Ndiaye, revendications des professeur.e.s de la Ville de Paris

Madame la Maire,

Notre organisation syndicale a pris connaissance, avec attention, de votre courrier à Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, pour protester contre la fermeture de nombreuses classes dans l'académie de Paris à la rentrée 2023, notamment à l'école élémentaire.

Nous partageons votre inquiétude et votre constat : « *ce projet n'est pas acceptable et constitue une menace pour l'école publique à Paris* ». La baisse de la démographie scolaire, plutôt que d'être prétexte à faire des économies, doit permettre de renforcer notre école publique.

Nous vous soutenons dans cette démarche et nos collègues se font le relais de ces préoccupations sur le terrain.

Néanmoins, nous tenons à rappeler que l'UNSA n'a pas voté le budget prévisionnel emploi de la Ville de Paris ces quatre dernières années notamment car « *sous l'effet de la baisse de la démographie scolaire* » dans la capitale, d'après les termes employés par la DRH, il était nécessaire de supprimer des postes à la Direction des Affaires Scolaires.

Nous déclarions d'ailleurs lors du Comité Technique Central du 22 novembre 2019: « *La Ville de Paris aurait donc pu profiter de la baisse de la démographie pour améliorer le fonctionnement des services de la DASCO, elle a fait un autre choix, celui de diminuer le nombre de postes.* ».

Les déclarations des années suivantes sont à l'avenant.

Ainsi, les agents de la DASCO ont subi de plein fouet les foudres comptables de la municipalité. Les professeur.e.s de la Ville de Paris, en particulier ont été durement touchés par les réductions d'effectif :

- 14 postes en 2018 (budget 2019)
- 7 postes en 2019 (budget 2020)
- 5 postes en 2020 (budget 2021)
- 5 postes en 2021 (budget 2022)
- 7 postes en 2022 (budget 2023)

Et tout cela pour répondre à la baisse de la démographie.

Aussi, vous comprendrez que nous trouvons un motif d'espoir dans votre lettre à Pap Ndiaye pour mettre fin à cette dégradation continue du service. Afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants parisiens une simple approche comptable n'est pas au niveau des enjeux éducatifs.

Nous revenons donc vers vous pour défendre une revendication qui nous est chère et qui concerne les conditions d'enseignement des professeur.e.s de la Ville de Paris en REP et REP+.

En effet, depuis la rentrée 2017, les classes de CP et CE1 des réseaux d'enseignement prioritaire sont dédoublées afin de favoriser les apprentissages, alors même que les professeur.e.s de la Ville de Paris doivent regrouper les élèves de ces mêmes classes pour leurs enseignements en Arts Plastiques, Éducation Musicale et Éducation Physique, ce qui rend leurs conditions d'exercice difficiles. Les effectifs des classes peuvent alors varier entre 24 et 32 élèves ce qui est plus qu'avant la réforme et va à l'encontre de l'amélioration recherchée. Pour le SNADEM-UNSA, l'affectation des professeur.es de la Ville de Paris doit correspondre à la structure pédagogique des écoles en REP et REP+ pour les classes de CP et de CE1. Ainsi chaque classe de 12 à 14 élèves doit bénéficier d'1h ou 1h30 de service, selon la discipline, afin que les professeur.e.s de la Ville de Paris puissent, eux aussi, faire progresser leurs élèves dans les mêmes conditions que les professeur.e.s des Écoles.

Nous attirons également votre attention sur les difficultés de recrutement constatées pour l'accès au corps des professeur.e.s de la Ville de Paris. L'Éducation Musicale est une discipline particulièrement touchée par ce phénomène.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir appliquer au corps des professeur.e.s de la Ville de Paris, par homologie, les revalorisations indemnitaires accordées aux professeur.e.s des écoles par le ministre de l'Éducation nationale, notamment la bien nommée « prime d'attractivité ».

Nous serions heureux de pouvoir vous entretenir de ces revendications dans le cadre d'une audience, si cette possibilité nous était offerte.

En vous assurant de notre attachement indéfectible au service public parisien, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre Raynal
Secrétaire Général

